



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

DELIBERATION N° 2026_025

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL DU 26
JANVIER 2026**

L'an deux-mil-vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26 - Date de la convocation : 24 février 2026 Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO, Lydia BERENFELD

Excusés : Didier de BELVAL (pouvoir à Jean-Luc VERJAT)

Absent : Véronique REBOUL

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Christine GAGET

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 02 mars 2026

Le Maire, Denis GIRAUD

La Secrétaire de séance, Christine GAGET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 02 mars 2026
Délibération n° 2026_025

